

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales					Ompl	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Cadres	43 685	44 155	40 933	40 071	37 040	38 137
Professions intermédiaires	27 483	28 125	26 469	26 822	23 186	24 228
Employés	24 459	24 977	23 892	23 934	21 060	21 530
Ouvriers	17 522	16 355	17 766	16 966	17 765	18 343
Ensemble	28 558	29 611	26 786	27 211	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

29 611 € ET PLUS POUR
LA MOITIÉ DES SALARIÉS

- La rémunération nette annuelle médiane de la branche (29 611 €) est nettement plus importante que celle du secteur (27 211 €). Elle lui est supérieure de 8,8 %.

Cependant, par rapport aux médianes sectorielles, les ouvriers ont une rémunération relativement moins élevée (- 611 €).

- Par rapport à 2019, au niveau de la branche, les variations les plus importantes de la rémunération médiane sont observées pour les ouvriers (- 6,7 %) et les professions intermédiaires (+ 2,3 %).

Au niveau du secteur, les variations les plus marquées concernent aussi les ouvriers (- 4,5 %) et les cadres (- 2,1 %).



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement. Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.



10 534 € DE PLUS PAR AN EN FAVEUR DES HOMMES

- L'effet du genre est très important sur le niveau médian de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche. Rapporté au mois, un différentiel de 878 € est observé au profit des hommes. Par rapport à 2019, ce décalage a été réduit de -0,7 %.

- Au niveau du secteur, l'effet du genre est aussi marqué. La rémunération mensuelle médiane des hommes est supérieure de 375 €. L'écart s'est renforcé de + 4,7 % par rapport à 2019.



ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

- L'indice de parité de la branche montre un différentiel très marqué entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (27,1 points d'écart).

Les cadres constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération annuelle médiane des femmes correspond à 72,6 % de celle des hommes.

- Au niveau du secteur, l'inégalité est nettement moins importante. Néanmoins, l'indice de parité sectoriel (85,5 %) montre que, globalement, la rémunération médiane des femmes est significativement inférieure à celle des hommes.

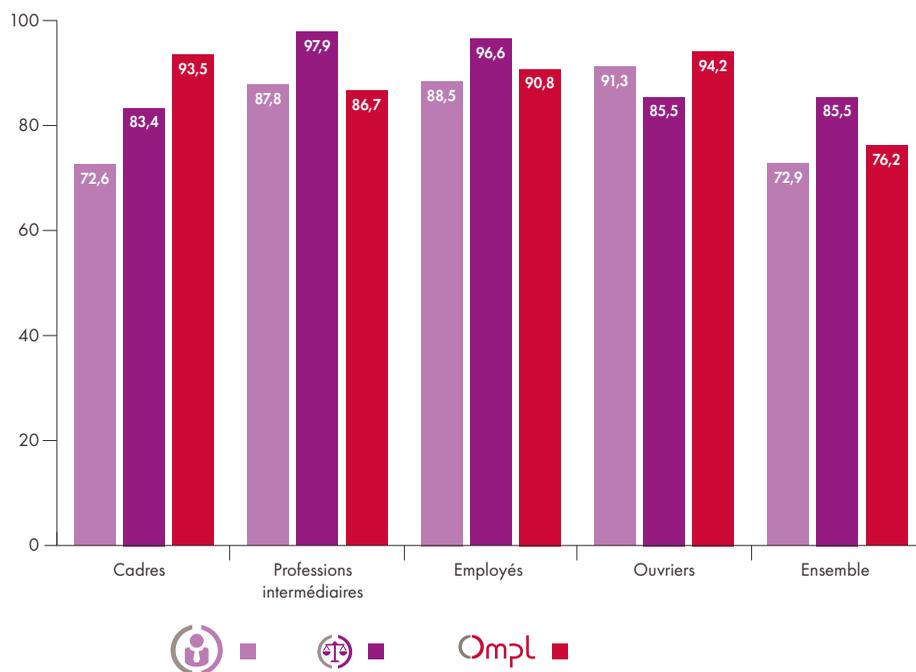
Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)



Genre	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Femmes	27 395	28 397	26 172	26 589	22 371	23 301
Hommes	38 009	38 931	30 469	31 087	29 023	30 588
Ensemble	28 558	29 611	26 786	27 211	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

Indice de parité par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



L'indice de parité F/H calculé permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.



VALORISATION DU SALAIRE AVEC L'ÂGE

- Dans la branche :
 - les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération annuelle nette médiane supérieure de +14 % à ceux de moins de 35 ans. Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire s'inverse (-3,9 %) ;
 - par rapport à 2019, toutes les classes d'âge ont connu une progression de leur rémunération médiane.
- Au niveau du secteur :
 - la rémunération médiane suit une évolution en fonction de l'âge similaire à celle de la branche. Celle des séniors est plus élevée de + 15,4 % par rapport aux jeunes et inférieure de - 2,6 % par rapport aux salariés d'âge intermédiaire ;
 - comme pour la branche, toutes les classes d'âge ont connu une progression de leur rémunération médiane en comparaison de 2019.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

- En 2021, la rémunération annuelle médiane au sein de la branche varie nettement d'une région à l'autre. Elle est :
 - maximale pour l'Île-de-France (37 774 €) ;
 - minimale pour la Corse (21 177 €).
- Par rapport à 2016, la rémunération médiane s'est accrue sur tous les territoires. Les variations les plus importantes sont observées pour :
 - l'Occitanie, avec une très forte progression de + 4,8 % ;
 - l'Île-de-France, caractérisée par une augmentation similaire de + 4,5 %.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)



Ompl

Tranches d'âge	Personne		Justice		Ompl	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
< 35 ans	25 713	26 533	23 985	24 316	20 931	21 648
35-49 ans	29 858	31 484	28 091	28 815	23 700	24 600
50 ans et +	29 025	30 244	27 623	28 057	24 646	25 510
Ensemble	28 558	29 611	26 786	27 211	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)



Ompl

Régions	Personne		Justice		Ompl	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	26 913	28 059	25 739	26 389	23 493	24 263
Bourgogne-Franche-Comté	24 131	24 709	23 034	23 322	22 265	22 940
Bretagne	25 832	26 684	25 158	25 347	22 762	23 445
Centre-Val de Loire	25 745	26 213	24 875	25 060	22 666	23 403
Corse	20 886	21 177	21 414	19 698	22 571	23 496
DOM regroupés	24 437	25 487	23 756	23 739	22 098	23 051
Grand Est	24 208	25 030	23 620	23 734	22 424	23 182
Hauts-de-France	24 209	24 813	23 122	23 149	21 943	22 809
Île-de-France	36 163	37 774	34 771	35 724	27 833	28 421
Normandie	24 312	25 216	23 703	24 039	22 079	22 995
Nouvelle-Aquitaine	24 458	25 295	23 385	23 849	22 169	23 058
Occitanie	23 338	24 465	22 965	23 393	22 156	23 022
Pays de la Loire	25 885	27 033	24 850	25 695	22 447	23 158
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25 169	25 601	24 364	24 317	22 516	23 594
Ensemble	28 558	29 611	26 786	27 211	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.